
[Imprimer](#)

La métropole prépare la concertation sur la Plaine Saulnier

Image

La Métropole du Grand Paris (MGP) a lancé un marché pour une mission de concertation relative aux projets de la Plaine Saulnier - où doit voir le jour le centre aquatique olympique - en phase olympique.

Le site de la Plaine Saulnier à Saint-Denis constitue une emprise de 12 ha environ sur laquelle une opération d'aménagement, sous la maîtrise d'ouvrage de la métropole du Grand Paris, doit être menée afin, dans un premier temps, de construire le Centre aquatique olympique et un franchissement piéton et cycliste de l'A1 pour relier ce secteur à celui du Stade de France.

La métropole a engagé en octobre 2018 une procédure de mise en concurrence afin de retenir à la fin de l'année 2019 un concessionnaire en charge de la conception, construction et exploitation du Centre aquatique et du franchissement. Le concessionnaire pressenti sera désigné à l'automne 2019 en vue de commencer les travaux propres à ces deux ouvrages en 2021. Le calendrier de l'opération fera l'objet d'un travail plus précis au second semestre 2019, notamment dans le cadre d'une mission d'ordonnancement, pilotage, coordination (OPC).

Repondre aux besoins locaux et territoriaux

A cette phase olympique succèdera une phase héritage dont l'enjeu sera de "réaliser un nouveau quartier métropolitain qui puisse répondre aux besoins locaux et territoriaux". La ZAC Plaine Saulnier, dont l'achèvement est prévu à l'horizon 2032, "permettra de transmettre à l'héritage un quartier mixte composé de bureaux et activités, de logements, de commerces, de services, d'équipements et d'espaces verts publics", précisent les documents de marché. Si la majeure partie des travaux de construction des aménagements du quartier et des opérations immobilières débutera après 2024, une partie limitée pourra toutefois être livrée à l'horizon de la phase olympique.



Avec ce projet, la MGP souhaite notamment “contribuer à la création d’une nouvelle attractivité métropolitaine autour d’un équipement sportif de grande envergure” et “préfigurer la métropole post-carbone en intégrant les défis du changement climatique aux aménagements du quartier”.

Stratégie de concertation globale

Après une phase de concertation préalable, la métropole souhaite désormais poursuivre la démarche sur les projets du site de la Plaine Saulnier. “Il convient donc de mettre en place une stratégie de concertation globale organisée autour d’un dispositif cohérent porté par la métropole, en lien avec les partenaires des projets olympiques et les partenaires locaux”, indiquent les documents du marché. La stratégie devra être déployée tant sur le projet du Centre aquatique olympique et de son franchissement attenant – la réalisation des actions de concertation étant confiée au futur concessionnaire – que sur celui du projet de la ZAC Plaine Saulnier.

“Cette stratégie globale s’impose du fait des imbrications opérationnelles fortes des projets du site Saulnier, de leur intégration au sein de la mission JOP globale portée par la MGP et de l’inscription de cette concertation dans le projet olympique menée avec les partenaires des JOP”, est-il précisé.

Lien au BOAMP : <https://www.boamp.fr/avis/detail/19-143316/86>

Date limite d’envoi des offres : 21 octobre à 12h

